

Montréal, le 12 avril 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet: Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de

modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à

compter du 1er octobre 2019

Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 2

L'ACEFQ, la FCEI et le ROEÉ demandent à la Régie de l'énergie (la Régie) un délai pour soumettre leurs sujets d'intervention et leur budget de participation jusqu'au 15 ou 17 avril 2019, selon le cas.

Au soutien de leur demande, les intervenants font valoir des problèmes de disponibilité en raison de leur participation aux dossiers R-4032-2018 phase 4, R4043-2018 et R-4060-2018.

Considérant les motifs invoqués par l'ACEQ, la FECI et le ROEÉ, la Régie leur accorde un délai pour le dépôt des sujets d'intervention et du budget de participation.

La Régie profite de l'occasion pour informer les participants que la séance de travail du 1^{er} mai 2019 se tiendra dans ses locaux de Montréal, à compter de 9 h.

Conséquemment, la Régie révise certains éléments prévus au calendrier fixé par la décision D-2019-044 et dans sa lettre procédurale du 11 avril 2019 comme suit :

Le 17 avril 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des sujets d'intervention et des budgets de participation de l'ACEFQ, la FCEI et du ROEÉ
Le 17 avril 2019 à 12 h	Date limite pour confirmer le nom des représentants des intervenants qui participeront à la séance de travail du 1 ^{er} mai 2019
Le 24 avril 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention et les budgets de participation
Le 24 avril 2019 à 12 h	Date limite pour confirmer le nom des représentants d'Énergir qui participeront à la séance de travail du 1 ^{er} mai 2019 et pour déposer l'ordre du jour

www.regie-energie.qc.ca

Le 26 avril 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants sur les commentaires d'Énergir
Le 1 ^{er} mai 2019 à 9 h	Séance de travail qui se tiendra dans les locaux de la Régie en suivi des paragraphes 81 et 160 de la décision D-2018-158.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml